

# Rapport d'activité & perspectives d'avenir

# 2022



A R I S S E

Actions et Ressources pour l'Inclusion  
Sociale par le Soins et l'Éducation

# Sommaire

---

## 4 L'édito

L'éditorial du Président	4
Le mot du Directeur Général	6

---

## 8 Présentation de l'ARISSE

Projet associatif, valeurs	9
L'association	10
La gouvernance	12
Les missions	14
Différents types d'établissements	16
Établissements par département	18

---

# 26 Le bilan 2022

L'activité en 2022	26
Bilan social	28
Bilan financier	32

---

# 38 L'année 2022 en actions

Ça bouge à l'ARISSE	38
La vie à l'ARISSE	52





## L'éditorial du Président

**I**nvité, à introduire ce numéro annuel, pour y dire quelques mots, à propos de notre actualité récente ou à venir ; soit ce qui a prioritairement à voir avec les conditions qui autorisent, favorisent ou perturbent l'exercice de nos statuts, dont en première analyse le Bureau et le Président ont la responsabilité ; je crois raisonnable, parmi tous les éléments qui sont en jeu et que l'on pourrait aussi retenir, de privilégier les points suivants, dans deux registres différents.

### **Celui des sujets de satisfaction**

Signer un CPOM, en l'occurrence le renouveler, n'est pas une opération banale, le simple produit d'une démarche administrative ; mais le résultat d'un processus relationnel de progressive confiance partagée : tant pour l'État, que représente notre Agence Régionale de Santé, que pour nous même ; quant à la qualité de responsabilité et d'engagement que, de part et d'autre chacun assure et a pu mesurer.

Dire que nous sommes rentrés dans cette perspective non sans une certaine ambivalence quant aux attendus de ce dispositif, dont l'examen attentif invitait : tant au plan financier qu'au plan fonctionnel à réflexion et prudence serait inexact.

Fort heureusement, dès cette éventualité envisagée, la relation établie avec nos interlocuteurs a été attentive, bienveillante, précieuse ; nous donnant dès lors le sentiment d'être considérés comme des partenaires responsables ; suivant un mode qui privilégie, comme nous le souhaitons, un rapport axé dans le sens d'un contrôle partagé, plus que sur le renforcement d'une tutelle ; relation que jusqu'alors rien n'est venu contrarier.

Ce constat rapporté, nous serions incomplets si nous ne disions pas aussi, combien le structurel changement de positionnement de notre autorité dans cette organisation avait, dans ce cadre, pu favoriser des effets inattendus, créant en l'occurrence les conditions qui nous permettent de réinterroger l'organisation recherchée "du faire association" ; en prenant conscience que le traitement financier des établissements et services, jusqu'alors structurellement individualisé, avait favorisé le développement d'unités indépendantes, au détriment d'un archipel où l'autonomie nécessaire de chacun s'inscrit dans un ensemble général de principes et dispositions, un bien commun à affiner, qui caractérise une appartenance où le différent est d'abord un semblable.

C'est ainsi que, profitant de cette inversante conjoncture nous nous appliquons à en exploiter la logique en l'incluant progressivement et pragmatiquement dans notre organisation selon le modèle suivant :

- d'abord par la création d'un cadre général au service, en appui, contrôle, accompagnements et référence des lieux du soin et de l'éducation ; cadre collectivement convenu d'appartenances qui nous sont propres, (Statut et règlement associatif), du partage d'objectifs, de valeurs et de règles et dispositions communes (des indicateurs de norme) ;
- d'autre part de conditions institutionnelles locales, suffisamment déconcentrées, ad-hoc, autorisant une autonomie, une dynamique instituante suffisamment adaptée à chaque lieu ; toutes choses conformes et favorables à la singularité, au caractère unique, à la complexité de chaque contexte et conjoncture ; à l'intérêt de chaque enfant, instituant prioritaire et raison sociale.

Les choses étant ainsi constituées, reste à l'animation et ce n'est pas son moindre rôle, à créer les conditions d'une participation à tout niveau instituante, développement dont on sait qu'il est particulièrement tributaire d'un état d'esprit, le fruit d'un travail d'équipe où l'autorité essentiellement fonctionnelle est source de plaisir et du sentiment de responsabilité; toutes choses qui sont de précieux gages pour l'ambiance et la qualité.

### **Celui des situations préoccupantes**

Très préoccupant, au cœur de notre raison sociale, est l'avenir des personnes sujettes à accompagnement, qui du fait de leur âge, de leur plus grand nombre ne correspondent plus à nos conditions d'accueil ou nos capacités d'absorption.

S'agissant des listes d'attente aspect qui très activement nous interpelle, les améliorations envisageables, parfois obtenues, restent sans rapport avec la demande qui nécessiterait d'autres ouvertures.

Quant au traitement des personnes trop âgées pour l'ARISSE, en attente des plans prévus, mais qui tardent; on se prête à défaut, tant que l'on peut, quand les conditions l'autorisent, au développement d'appendices transitionnels et transitoires, conçus pour des adultes, qui peuvent faire, un temps, une réponse pour quelques-uns.

Outre la question des moyens qui est évidemment sous jacente à ce questionnement, on peut aussi, parfois, s'interroger sur l'usage abusif que l'on a pu faire de la logique d'inclusion, qui si elle nous agrée comme processus, mouvement vers, s'avère redoutable quand il n'en reste que des règles procédurales.



Très préoccupante également est cette situation très fonctionnelle, qui impacte constamment et partout notre organisation d'un point de vue qualitatif et quantitatif, cette absence, devenue dramatique, de reconnaissance professionnelle et salariale, laissant injustement à désirer; tant en matière d'effectifs, de salaire, que de carrière, avec ses sinistres conséquences en matière de recrutement et d'attractivité.

Si ce déficit est pour toutes les professions de plus en plus critique, la possibilité de recruter tend à être impossible, sinon peu à peu impensable, pour d'introuvables pédopsychiatres; officiellement toujours prévus pour la direction des CMPP et dont l'apport est partout et à ce titre indispensable.

On retiendra pour cet ensemble de situation, dont le traitement sera déterminant pour l'avenir, que s'il nous appartient de militer, les uns et les autres, de l'endroit où nous sommes, pour faire évoluer les choses, comme nous pensons qu'il convient qu'elles évoluent et dont tous nos rapports font état depuis quelques années; que ces sujets, qui concernent l'ensemble des attributs qui définissent des professions, ont à voir avec des aspects divers de réglementation qui ne sont pas, de notre compétence et qu'ils ne se limitent pas d'ailleurs aux seuls aspects financiers.

**Guy DREANO — Président de l'ARISSE**

## Le mot du Directeur Général

**N**os secteurs d'activités, sanitaire et médicosocial, sont très codifiés. Nous agissons donc dans un cadre contraint tout en portant un projet qui nous anime et que nous animons. Dans cet espace collectif surgissent des idées donnant une dimension supplémentaire à ce que nous faisons.

Oser le mouvement dans un cadre contraint pour sortir des sentiers battus et faire évoluer les pratiques, n'est-ce pas un des fondements d'une association? Ce travail collectif trouve racine dans les valeurs que porte l'ARISSE : ouvrir un espace de créativité dont l'objectif est de toujours faire mieux.

Nous intervenons dans un secteur qui évolue avec une politique de transformation et d'innovation de l'offre de soin et d'accompagnement. L'enjeu pour notre association est de consolider et de renforcer son expertise reconnue, mais également de faire preuve d'agilité en adaptant en permanence nos offres de soins et d'accompagnement au service des enfants dont nous avons la charge.

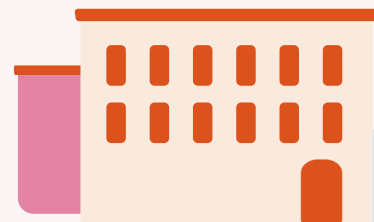
L'année 2022 fut une année riche en événements et en projets dont la pierre angulaire est tous ceux (salariés, administrateurs et partenaires) qui œuvrent tous les jours, chacun de la place qui est la sienne, pour l'accomplissement de notre projet associatif. Sans ces forces vives, nous ne pouvons pas continuer à accomplir nos missions au service des enfants, adolescents et jeunes adultes que nous accompagnons et soignons au quotidien.





Tous les établissements de l'ARISSE s'inscrivent dans un projet associatif commun, bien loin d'une fédération d'adhérents. Le défi est, dans cette complexité, de maintenir une cohérence, d'harmoniser le dialogue, et ce dans une grande diversité de soins et d'expériences. C'est aussi ce qui fait notre force et notre richesse. Dans les enjeux de demain résident notre capacité à renforcer ce sentiment d'appartenance et la collaboration au sein de nos structures, notre aptitude à valoriser et à offrir des perspectives.

**Atef GHALI — Directeur Général de l'ARISSE**



# La présentation de l'ARISSE

*Favoriser la confiance et l'autonomie  
des jeunes et les accompagner vers l'avenir*



L'ARISSE gère 43 établissements et services sanitaires et médico-sociaux : tous sont localisés en Île-de-France (départements des Yvelines, de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de Paris).



La mission de l'association est l'accueil et l'accompagnement, par le soin et l'éducation spécialisée, d'enfants et d'adolescents souffrant de dysfonctionnements intellectuels et/ou de troubles psychiques, selon les besoins de chaque enfant.



Chacun des 6000 enfants accueillis est unique et bénéficie d'un parcours adapté et personnalisé.



Ils s'inscrivent dans leur territoire et travaillent en partenariat avec les acteurs des villes et des collectivités (écoles, familles, hôpitaux, mairies, ARS...), assurant un lien de proximité.

L'ARISSE emploie environ 700 salariés qui travaillent tous en équipes pluridisciplinaires.

L'ARISSE a également vocation à apporter un soutien aux familles.

Elle favorise la recherche scientifique et médicale.



Les enfants accueillis sont au cœur du projet associatif, décliné au sein de chaque structure dans le projet d'établissement ou de service.

L'identité de l'ARISSE s'ancre dans le secteur médico-social et dans le secteur sanitaire, l'objectif commun étant de favoriser le parcours de vie des enfants, et d'améliorer la qualité de l'accompagnement et des soins aux personnes en situation de fragilité.





Les pathologies, troubles et handicaps des enfants accompagnés :

- TED ou Troubles Envahissants du Développement
- TSA ou Troubles du Spectre Autistique
- TDAH ou Trouble du Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité
- Troubles et pathologies organiques : épilepsie, anomalie génétique, pathologies somatiques à retentissement psychique ou cognitif
- Déficiences cognitives
- Déficiences intellectuelles
- Troubles psychiques
- Troubles de l'apprentissage

## LES VALEURS

- **Le respect, la solidarité et la bienveillance.**
- **Chaque personne accueillie est unique et bénéficie d'un parcours adapté et personnalisé.**
- **Chacun veille au respect et la prise en compte des droits des usagers (enfants et parents).**
- **La personne est reconnue en tant que telle, avec une prise en compte systématique de ses capacités d'évolution.**
- **L'action de l'association s'inscrit dans le respect de la «déclaration des droits de l'enfant».**

## Le projet associatif

**A**vec l'actualisation des statuts en 2018, le projet associatif a été repensé et actualisé pour s'inscrire dans une perspective de long terme. Il met l'accent sur un accompagnement s'attachant à garantir l'approche la plus personnalisée possible à chacune des personnes accueillies, et sur une ouverture plus grande sur le territoire. Également sur une vision permettant plus d'inclusion, et sur une plus grande prise en compte du parcours de vie.

Au cœur de ce projet sont placés les enfants accompagnés avec la prise en compte de leurs besoins.

- La légitimité première de l'ARISSE repose sur son expertise reconnue dans le domaine de la santé mentale et du handicap, et dans la gestion d'établissements et services pour l'accompagnement et le soin d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes et des familles.
- La nature des activités et son mode de financement s'inscrivent dans le cadre des politiques publiques des secteurs sanitaire et médico-social.
- Les grandes orientations de l'ARISSE sont à ce jour définies dans le projet associatif, les statuts et le règlement associatif qui énoncent les principes et valeurs qui fondent l'action de l'association.

# L'association

## Quelques repères historiques

**12 mars 1963**

Création de l'Association des CMPP des Yvelines et de l'Essonne.



**août 1983**

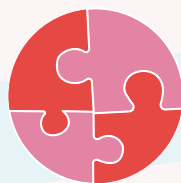
### Création de l'ARIS

En 1983, l'ARIS reprend pour partie les activités gérées par le Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées (CREAI) d'Île-de-France, à la suite de la décision ministérielle relative au devenir des Centres Régionaux pour l'Enfance et l'Adolescence de 1982.



**Septembre 2008**

L'ARISSE naît de la fusion de 2 associations d'Île-de-France : l'ARIS et l'association des CMPP des Yvelines et de l'Essonne.



**2008**

IME Armonia  
Limeil-Brévannes



**2011**

CAMSP  
Étampes





**2020**

IME Arpège  
Ivry-sur-Seine



**2018**

Service Passerelle  
Boissy-Saint-Léger



**2022**

Crèche Petit Prince Lumière,  
SESSAD La Courte Échelle,  
SESSAD Le Passage,  
SESSAD Les 7 Lieux

**2011**

SESSAD Arélia  
Villeneuve-St-Georges



**2012**

IME Amalthée  
Rosny-sur-Seine



# La gouvernance

*La direction de l'association est assurée conformément à la répartition des rôles prévus par les statuts et le règlement associatif. Les pouvoirs de conception, de décision et de réalisation sont répartis entre différentes instances dirigeantes.*

## La Direction Générale

Elle exerce une responsabilité globale, en termes d'animation et de décision sur le plan technique et opérationnel, de la gestion et de l'administration par délégation du Conseil d'Administration et du Président.



## L'Assemblée Générale

L'AG examine les questions importantes. Elle est souveraine et ses décisions s'imposent avstances dirigeantes. Elle désigne les responsables de l'association (membres du CA, membres du Bureau, représentant légal, etc.), et approuve ou désapprouve la gestion de l'association par le Conseil d'Administration.



## Le représentant légal

Le Président peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs (par exemple, à un vice-président, à un secrétaire ou à un trésorier). Mais il demeure co-responsable des actes réalisés au nom de l'association par ceux à qui il a délégué ses pouvoirs.

## Les instances consultatives

Un Comité Technique et Scientifique, une commission Finances et Patrimoine, une commission Communication constituent des instances consultatives auprès du Conseil d'Administration et du Bureau. Entre l'idée naissante d'un projet et la décision finale du Conseil d'Administration, les commissions apportent des propositions ou des éclairages techniques.

Les Conférences des Directions sont des instances de liaison entre les directions fonctionnelles et le Conseil d'Administration. Présidées par un administrateur, chaque Conférence des Directions encourage la réflexion et l'échange entre professionnels sur des projets et problématiques communs.

Le Comité de Direction permet de réfléchir à la complémentarité des actions pour une meilleure connaissance des projets de fonctionnement de chacun et de leur évolution. Il permet de favoriser la circulation de l'information et la cohérence des différentes interventions mises en œuvre par l'association.



## Le Conseil d'Administration

Le CA prépare les travaux de l'AG et applique ses décisions. Il a le pouvoir de proposer à l'AG des modifications dans les statuts (ou dans le règlement associatif qui les précise). Les membres du CA sont appelés administrateurs.

## Le Bureau

Le CA peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Bureau, instance restreinte composée de personnes choisies en son sein. Organe permanent, le Bureau élabore les orientations du Conseil d'Administration.

Le Bureau a vocation à se réunir beaucoup plus fréquemment que le CA et gère les affaires courantes.

L'organisation garantit, pour l'ensemble des niveaux décisionnels, une pluralité des regards et des contrôles externes.

# Les missions

## *Quelles sont les missions de l'ARISSE ?*

L'association concourt à une mission d'intérêt général. Elle fait partie des acteurs majeurs avec les organisations sanitaires et médico-sociales d'Île-de-France, les institutions publiques et autres structures associatives avec lesquelles elle travaille.

Les établissements ont pour mission l'assurance des pratiques médico-psychologiques, éducatives et pédagogiques ayant pour objectif l'accompagnement de l'enfant en vue de son autonomisation et de son développement, dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la HAS et en collaboration avec les familles.

## *Ces missions relèvent-elles du champ médico-social ou sanitaire ?*

Les secteurs du médico-social et du sanitaire se différencient par des modalités de financement, des réglementations et des modes de gestion différents. Afin de répondre parfaitement aux besoins des enfants, ces deux types d'activités sont sollicitées en permanence. La bonne articulation de ces deux secteurs, tant sur le soin que sur l'éducation, est une nécessité pour développer les partenariats, optimiser les bonnes pratiques et harmoniser au mieux projet de vie et projet de soins.

Plusieurs types de prescripteurs (services hospitaliers spécialisés, médecins libéraux, PMI, parents, structures médico-sociales, écoles...) dirigent les familles vers nos différents types d'établissements.

## *Comment faire une demande d'admission dans un établissement de l'ARISSE ?*

Chaque établissement de l'ARISSE possède ses propres modalités d'admission. Les admissions en IME et SESSAD nécessitent impérativement une orientation préalable de la MDPH alors que les autres établissements traitent généralement les nouveaux admis selon une liste d'attente et des critères de priorité.

En CMPP, les parents, souvent sur les conseils de l'Éducation Nationale, prennent contact avec les établissements pour des demandes de prise en charge.

## *Comment se passe l'accompagnement d'un enfant dans les établissements ?*

L'accompagnement de l'enfant dépend de ses besoins. Le parcours individuel peut s'étendre de la cure ambulatoire à l'accompagnement quotidien en externat ou en internat.

Un projet individuel est défini et évalué chaque année en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire.

L'enfant et sa famille sont au cœur de ce suivi de ce projet personnalisé.





Pour accueillir la souffrance psychique de l'enfant et de sa famille, l'ARISSE met en œuvre une complémentarité de techniques autour de deux axes :

- Les dimensions éducatives, pédagogiques spécialisées auxquelles se rajoutent les dimensions sociales.
- La dimension du soin, dans tous ses aspects, intègre l'articulation entre les soins somatiques et soins psychothérapeutiques.

Un projet individuel pour chaque enfant est donc développé autour de trois axes : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

Les pratiques de travail, en conformité avec les valeurs de l'ARISSE, sont régulièrement évaluées, contrôlées et peuvent évoluer en fonction des avancées scientifiques.

### *Comment les jeunes et leurs parents sont-ils placés au cœur de l'accompagnement ?*

Au-delà du respect formel du droit des personnes accompagnées, et la mise en place des outils définis par la loi du 02 janvier 2002, l'ARISSE travaille et construit avec les parents et les jeunes. Les outils de la loi sont constitués du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), du Conseil de Vie Sociale (CVS), du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement et du Projet d'Établissement.

### *Quel est l'engagement des professionnels de l'association ?*

Le projet associatif, dans lequel chaque salarié est investi et engagé au quotidien, est axé exclusivement autour de l'enfant.

Par le respect envers les jeunes accueillis de leur intimité et de leur dignité, les objectifs, les missions et les valeurs portés par l'ARISSE constituent un engagement de responsabilité pour chaque professionnel.

L'engagement envers leur profession, qu'ils exercent avec intégrité et professionnalisme, contribue de plus à un accompagnement.



# Différents types d'établissements



## CAMSP

Centre d'Action  
Médico-Sociale Précoce

Secteur médico-sociale

de 0 à 6 ans

### Ambulatoire

- Accueil des enfants ayant des difficultés de développement cognitif ou un handicap (moteur/mental/sensoriel sauf déficience auditive).
- Accompagnement en fonction des difficultés de chaque enfant: prévention, dépistage précoce et soins inscrits dans un projet individualisé.

Le cadre légal de référence: Art. L. 312-1 CASF



## CMPP

Centre Médico-  
Psycho-Pédagogique

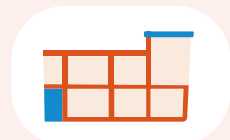
Secteur médico-sociale

de 0 à 20 ans

### Ambulatoire

- Accueil des enfants et adolescents ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des troubles des apprentissages ou des troubles du développement.
- Prises en charge médico-psychologiques, psychothérapeutiques et/ou rééducatives en orthophonie et/ou en psychomotricité sous autorité médicale, en favorisant le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu familial, scolaire et social.

Le cadre légal de référence: Art. L. 312-1 CASF



## IME\*

Institut Médico-Éducatif

Secteur médico-sociale

de 6 à 20 ans

### Externat / Internat

- Accueil des enfants et adolescents présentant des Troubles du Spectre Autistique et/ou troubles psychiques et/ou déficience intellectuelle associée.
- Accompagnement avec des ateliers visant au développement de l'autonomie, de la socialisation, des compétences et au maintien de la scolarisation.

Le cadre légal de référence: Art. L. 312-1 CAS



## SESSAD\*

Service d'Éducation Spéciale  
et de Soins À Domicile

Secteur médico-sociale

de 3 à 13 ans

### Accueil et accompagnement, visites à domicile

- Accueil des enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques.
- Accompagnement global qui permet la poursuite du parcours scolaire de l'enfant dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Le cadre légal de référence: Art. L. 312-1 CASF





## CTJ

Centre Thérapeutique  
de Jour ou hôpital de jour

Secteur sanitaire

de 4 à 14 ans

### Externat séquentiel

- Accueil des enfants et adolescents présentant différentes formes de troubles psychiques plus ou moins sévères qui affectent leur développement et leur intégration sociale: personnalité, socialisation, langage, motricité, cognition...
- Accompagnement sur des journées ou des demi-journées en externat avec scolarisation, ateliers thérapeutiques, prises en charges paramédicales, suivi médical et entretiens familiaux.

Le cadre légal de référence: Art. L.622-7 CSP



## Crèche Multi Accueil

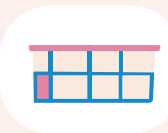
Secteur médico-sociale

de 1 à 3 ans

### Accueil journée et demi-journée

- Lieu de vie, où le suivi de chacun des enfants est assuré par des professionnelles de la petite enfance, dans un environnement adapté à leur épanouissement physique, psychologique et affectif.

Le cadre légal de référence: Art. R.180-1



## CMP

Centre Médico Psychologique

Secteur sanitaire

de 0 à 18 ans

### Ambulatoire

- Dépistage, diagnostic et traitement des troubles psychiques et des difficultés scolaires.

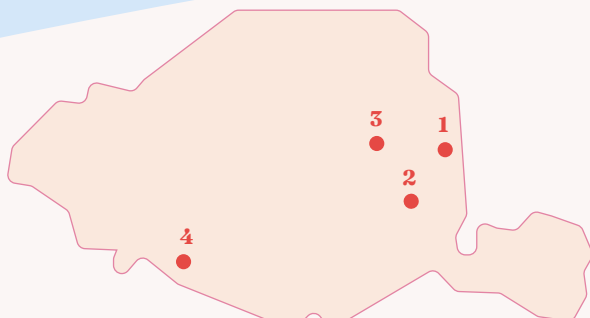
Le cadre légal de référence a été défini en 1986 notamment par l'arrêté du 14/03/1986



\* Une orientation par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est nécessaire avant tout accompagnement

# Établissements par département (1/4)

## Établissements du 75



### 1 Le Petit Prince Lumière

Type d'établissement: Crèche multi-accueil

Public accueilli: enfants âgés de 1 à 3 ans et a pour spécificité de pouvoir accueillir jusqu'à l'âge de 6 ans les enfants en difficulté.

Tranche d'âge: 1 à 6 ans

Téléphone: 01 43 61 64 00

Mail: creche.ppl@arisse-asso.fr

### 2 La Courte Échelle

Type d'établissement: SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile)

Public accueilli: Enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques

Tranche d'âge: 2 à 16 ans

Adresse: 8 rue des immeubles industriels 75011 PARIS

Téléphone: 01 53 39 19 29

Mail: sessad.lacourteechelle@arisse-asso.fr.

### 3 Le Passage

Type d'établissement: SESSAD

Public accueilli: Enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques

Tranche d'âge: 2 à 16 ans

Adresse: 12 bis villa Gaudalet 75011 PARIS

Téléphone: 01 83 62 45 24

Mail: sessad.lepassage@arisse-asso.fr

### 4 Les 7 Lieux

Type d'établissement: SESSAD

Public accueilli: Enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques

Tranche d'âge: 2 à 16 ans

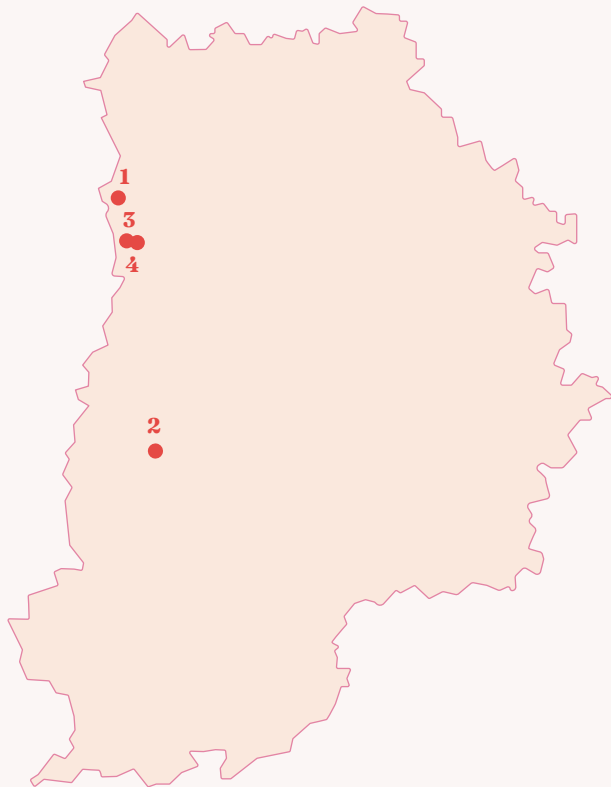
Adresse: 22 Rue de Cronstadt 75015 PARIS

Téléphone: 01 45 30 61 00

Mail: Sessad.Les7Lieux@arisse-asso.fr



## Établissements du 77



### **1 CMPP DE CHELLES**

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** Enfants et adolescents

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 6 rue Adolphe Besson 77500 CHELLES

**Téléphone :** 01 64 72 47 27

**Mail :** [cmpp.chelles@arisse-asso.fr](mailto:cmpp.chelles@arisse-asso.fr)

### **2 CMPP de MELUN**

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** Enfants et adolescents

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 2 ter rue René Cassin (Bat B – 5<sup>e</sup> étage) 77000 MELUN

**Téléphone :** 01 60 68 99 90

**Mail :** [cmpp.melun@arisse-asso.fr](mailto:cmpp.melun@arisse-asso.fr)

### **3 SESSAD ATESSS**

**Type d'établissement :** SESSAD

**Public accueilli :** Enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques

**Tranche d'âge :** 2 à 16 ans

**Adresse :** 36 Rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

**Téléphone :** 01 60 33 02 69

**Mail :** [sessad.atesss@arisse-asso.fr](mailto:sessad.atesss@arisse-asso.fr)

### **4 CMPP de CHAMPS-SUR-MARNE**

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** Enfants et adolescents

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

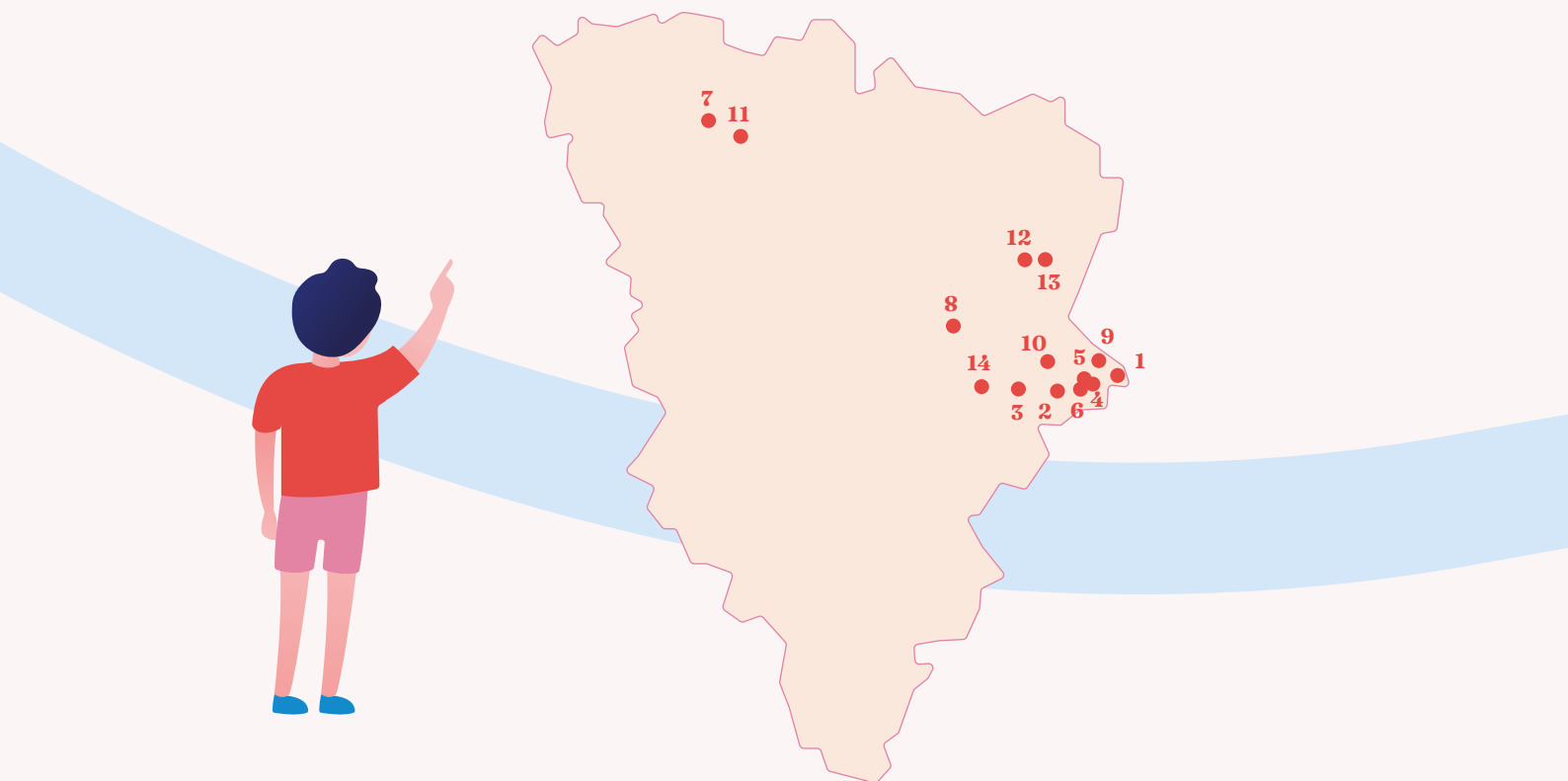
**Adresse :** 36 Rue Albert Einstein 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

**Téléphone :** 01 64 62 98 40

**Mail :** [cmpp.champssurmarne@arisse-asso.fr](mailto:cmpp.champssurmarne@arisse-asso.fr)

# Établissements par département (2/4)

## Établissements du 78



### **1 CMP de VÉLIZY VILLACOUBLAY**

**Type d'établissement:** Consultation Médico Psychologique

**Public accueilli:** enfants et adolescents

**Tranche d'âge:** 0 à 18 ans

**Adresse:** 75 place Louvois 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY

**Téléphone:** 01 39 46 30 78

**Mail:** cmp.velizy@arisse-asso.fr

### **2 CMP de BUC**

**Type d'établissement:** Consultation Médico Psychologique

**Public accueilli:** enfants et adolescents

**Tranche d'âge:** 0 à 18 ans

**Adresse:** 8 place Albert Calmette 78530 BUC

**Téléphone:** 01 39 56 11 82

**Mail:** cmp.buc@arisse-asso.fr

### **3 IME ALPHEE**

**Type d'établissement:** Institut Médico Educatif

**Public accueilli:** adolescents avec des Troubles du Spectre Autistique et des troubles du développement intellectuel

**Tranche d'âge:** 6 à 20 ans

**Adresse:** 9 rue Lino Ventura 78280 GUYANCOURT

**Téléphone:** 01 61 37 26 41

**Mail:** ime.alphee@arisse-asso.fr

### **4 IME LES METZ**

**Type d'établissement:** Institut Médico Educatif

**Public accueilli:** enfants ayant des déficiences intellectuelles, présentant ou non des troubles associés

**Tranche d'âge:** 5 à 14 ans

**Adresse:** 12 chemin de la Butte au Beurre 78350 JOUY-EN-JOSAS

**Téléphone:** 01 39 45 20 75

**Mail:** ime.lesmetz@arisse-asso.fr

### **5 SESSAD EPSIS**

**Type d'établissement:** Consultation Médico Psychologique

**Public accueilli:** enfants orientés par la CDAPH qui présentent des difficultés d'apprentissage, notamment avec des difficultés psychiques.

**Tranche d'âge:** enfants de 2 à 16 ans

**Adresse:** 55 rue Allavoine 78350 Jouy-en-Josas

**Téléphone:** 01 39 45 20 75

**Mail:** sessad.epsis@arisse-asso.fr

### **6 CTJ HENRI DUCHENE**

**Type d'établissement:** Centre Thérapeutique de Jour

**Public accueilli:** enfants accueillis présentent différentes formes de troubles psychiques qui affectent leur développement et leur intégration sociale

**Tranche d'âge:** 4 à 14 ans

**Adresse:** 12 chemin de la Butte au Beurre 78350 JOUY-EN-JOSAS

**Téléphone:** 01 39 45 20 76

**Mail:** ctj.henriduschene@arisse-asso.fr

### **7 IME AMALTHEE**

**Type d'établissement:** Institut Médico Educatif

**Public accueilli:** jeunes présentant des Troubles Envahissants du

Développement, ou Troubles du Spectre Autistique

**Tranche d'âge:** 6 à 20 ans

**Adresse:** 9, rue de la Pierre Seine 78710 ROSNY-SUR-SEINE

**Téléphone:** 01 30 42 74 60

**Mail:** ime.amalthee@arisse-asso.fr

### **8 CMPP des CLAYES SOUS BOIS**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants présentant des troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 29 chemin des vignes 78340 LES CLAYES-SOUS-BOIS

**Téléphone:** 01 30 55 26 12

**Mail:** cmpp.lesclayessousbois@arisse-asso.fr

### **9 CMPP de VIROFLAY**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** Des enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 18 avenue des Combattants 78220 VIROFLAY

**Téléphone:** 01 30 24 24 48

**Mail:** cmpp.viroflay@arisse-asso.fr

### **10 CMPP de VERSAILLES**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants souffrant dans leur développement psychoaffectif de difficultés émotionnelles, relationnelles, scolaires et familiales.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 24 rue du Maréchal Joffre 78000 Versailles

**Téléphone:** 01 39 51 17 14

**Mail:** cmpp.versailles@arisse-asso.fr

### **11 CMPP de MANTES-LA-JOLIE**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 43 boulevard du Maréchal Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE

**Téléphone:** 01 30 94 54 37

**Mail:** cmpp.manteslajolie@arisse-asso.fr

### **12 CMPP de MARLY-LE-ROI**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 81 rue de Montval 78160 Marly-le-Roi

**Téléphone:** 01 39 58 65 28

**Mail:** cmpp.marlyleroi@arisse-asso.fr

### **13 CMPP de SAINT GERMAIN EN LAYE**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 14 rue des Gaudines 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

**Téléphone:** 01 34 51 52 77

**Mail:** cmpp.stgermainenlaye@arisse-asso.fr

### **14 CMPP de TRAPPES**

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

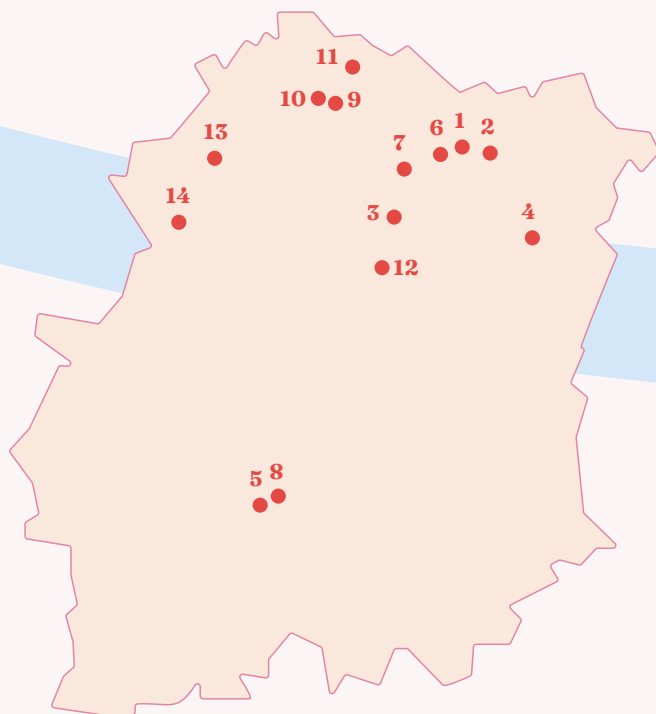
**Adresse:** 9-13 Rue Maryse Bastié 78190 TRAPPES

**Téléphone:** 01 30 50 46 59

**Mail:** cmpp.trappes@arisse-asso.fr

# Établissements par département (3/4)

## Établissements du 91



### 1 CMPP de JUVISY-SUR-ORGE

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants présentant des troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 26 rue Hoche 91260 JUVISY-SUR-ORGE

**Téléphone:** 01 69 56 52 90

**Mail:** cmpp.juvisysurorge@arisse-asso.fr

### 2 CMPP Antenne de JUVISY-SUR-ORGE

**Type d'établissement:** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli:** enfants présentant des

troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge:** 0 à 20 ans

**Adresse:** 4 avenue Granger 91210 DRAVEIL

**Téléphone:** 01 69 40 48 28

**Mail:** cmpp.juvisysurorge@arisse-asso.fr

### 3 CAMSP LES BOUTONS D'OR – Saint Michel-sur-Orge

**Type d'établissement:** Centre d'Action Médico Sociale Précoce

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés de développement, cognitif ou un handicap (moteur/mental/sensoriel sauf déficience auditive).

**Tranche d'âge:** 0 à 6 ans

**Adresse:** 52 rue Berlioz 91240

SAINT MICHEL-SUR-ORGE

**Téléphone:** 01 69 46 52 91

**Mail:** camsp.stmichelsurorge@arisse-asso.fr

### 4 CAMSP EVRY

**Type d'établissement:** Centre d'Action Médico Sociale Précoce

**Public accueilli:** enfants ayant des difficultés de développement, cognitif ou un handicap (moteur/ mental / sensoriel sauf déficience auditive).

**Tranche d'âge:** 0 à 6 ans

**Adresse:** 51 Boulevard de l'Yerres 91000 EVRY

**Téléphone:** 01 60 87 85 60

**Mail:** camsp.evry@arisse-asso.fr

## 5 CAMSP ETAMPES

**Type d'établissement :** Centre d'Action Médico Sociale Précoce

**Public accueilli :** enfants ayant des difficultés de développement, cognitif ou un handicap (moteur/ mental / sensoriel sauf déficience auditive).

**Tranche d'âge :** 0 à 6 ans

**Adresse :** 16 rue de la Roche Plate 91150 ÉTAMPES

**Téléphone :** 01 64 91 53 34

**Mail :** camsp.etampes@arisse-asso.fr

## 6 CMPP de SAVIGNY-SUR-ORGE

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants présentant des troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 16 rue des Prés Saint-Martin 91600 SAVIGNY-SUR-ORGE

**Téléphone :** 01 69 96 15 85

**Mail :** cmpp.savignysurorge@arisse-asso.fr

## 7 CMPP ANTENNE de SAVIGNY-SUR-ORGE

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants présentant des troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 10 rue de la Division Leclerc 91360 EPINAY-SUR-ORGE

**Téléphone :** 01 69 09 73 91

**Mail :** cmpp.epinaysurorge@arisse-asso.fr

## 8 CMPP d'ÉTAMPES

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants présentant des

troubles psychologiques à l'origine de difficultés relationnelles, de troubles du comportement, en souffrance scolaire, sociale et/ou familiale.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 25 avenue Geoffroy Saint Hilaire 91150 ÉTAMPES

**Téléphone :** 01 64 94 71 54

**Mail :** cmpp.etampes@arisse-asso.fr

## 9 CMPP de PALAISEAU

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** Des enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 16 rue du Docteur Morère 91120 PALAISEAU

**Téléphone :** 01 60 14 39 02

**Mail :** cmpp.palaiseau@arisse-asso.fr

## 10 CMPP Antenne de PALAISEAU

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** Des enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 134 Chemin de Vauhallaan 91120 PALAISEAU

**Téléphone :** 01 69 09 30 23

**Mail :** cmpp.palaiseau@arisse-asso.fr

## 11 CMPP de VERRIÈRES-LE-BUISSON

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 102 rue Estienne d'Orves 91370 VERRIÈRES-LE-BUISSON

**Téléphone :** 01 69 20 35 08

**Mail :** cmpp.verriereslebuissou@arisse-asso.fr

## 12 CMPP de BRÉTIGNY-SUR-ORGE

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** 32 rue du Bois Chatres 91220 BRÉTIGNY-SUR-ORGE

**Téléphone :** 01 60 84 36 48

**Mail :** cmpp.bretignysurorge@arisse-asso.fr

## 13 CMPP de GIF-SUR-YVETTE

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

**Adresse :** Route de l'Abbaye 91190 GIF-SUR-YVETTE

**Téléphone :** 01 85 37 10 04

**Mail :** cmpp.gifsuryvette@arisse-asso.fr

## 14 CMPP de LIMOURS

**Type d'établissement :** Centre Médico Psycho Pédagogique

**Public accueilli :** enfants ayant des difficultés liées à des troubles psychologiques, des apprentissages ou du développement.

**Tranche d'âge :** 0 à 20 ans

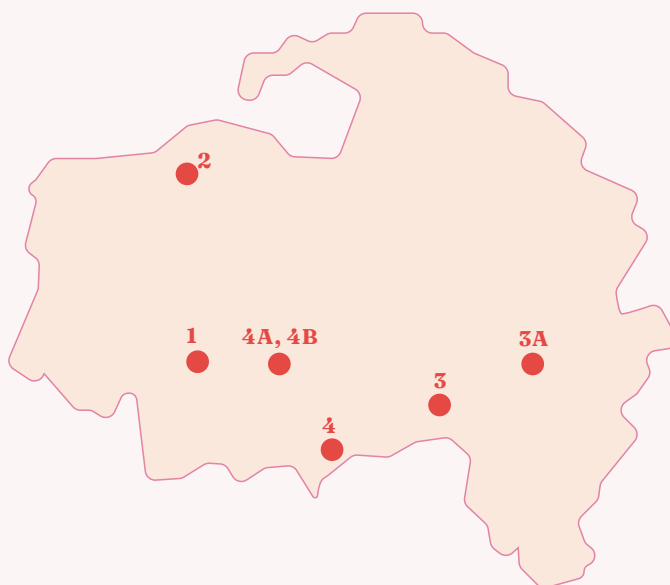
**Adresse :** 5 rue du Bac 91470 LIMOURS

**Téléphone :** 01 64 91 12 78

**Mail :** cmpp.limours@arisse-asso.fr

# Établissements par département (4/4)

## Établissements du 94





### 1 IME ARC-EN-CIEL

Type d'établissement: Institut Médico Éducatif

Public accueilli: enfants et adolescents

Tranche d'âge: 6 à 20 ans

Adresse: 38/40 rue d'Estienne d'Orves 94320 THIAIS

Téléphone: 01 48 52 95 16

Mail: ime.arcenciel@arisse-asso.fr

### 2 IME ARPÈGE (Antenne IME ARC-EN-CIEL)

Type d'établissement: Institut Médico Éducatif

Public accueilli: adolescents avec Troubles du Spectre Autistique et troubles du développement intellectuel

Tranche d'âge: 6 à 20 ans

Adresse: 39-43 rue Louis Bertrand 94200 IVRY-SUR-SEINE

Téléphone: 01 84 77 10 45

Mail: ime.arpege@arisse-asso.fr

### 3 IME ARMONIA

Type d'établissement: Institut Médico Éducatif

Public accueilli: enfants et adolescents

Tranche d'âge: 6 à 20 ans

Adresse: 20 allée Van Gogh 94450 LIMEIL-BRÉVANNES

Téléphone: 01 45 10 29 60

Mail: ime.armonia@arisse-asso.fr

### 3A Service PASSERELLE

Type d'établissement: Service de l'IME ARMONIA

Public accueilli: jeunes adultes avec Troubles du Spectre Autistique

Tranche d'âge: 15 à 25 ans

Adresse: 39 rue de la République 94470 BOISSY-SAINT-LÉGER

Téléphone: 01 84 75 03 45

### 4 SESSAD ARELIA

Type d'établissement: SESSAD

Public accueilli: enfants ayant des troubles cognitifs associés à des troubles psychiques

Tranche d'âge: 2 à 16 ans

Adresse: 11 rue de Beauregard 94190

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

Téléphone: 01 45 69 61 65

Mail: sessad.arelia@arisse-asso.fr

### 4A DAR

Type d'établissement: Dispositif d'autoRégulation

Public accueilli: enfants avec Troubles du Spectre Autistique

Tranche d'âge: 6 à 11 ans

Adresse: École Saint Exupéry rue Saint-Exupéry

94190 VILLENEUVE -SAINT-GEORGES

Téléphone: 01 84 75 03 45

### 4B UEMA

Type d'établissement: Unité d'Enseignement en Maternelle

Public accueilli: enfants avec Troubles du Spectre Autistique

Tranche d'âge: 3 à 6 ans

Adresse: École Saint Exupéry rue Saint-Exupéry

94190 VILLENEUVE -SAINT-GEORGES

Téléphone: 01 84 75 03 45



# Le bilan 2022

## L'activité en 2022

### La structure



44 033 258 €

de budget annuel

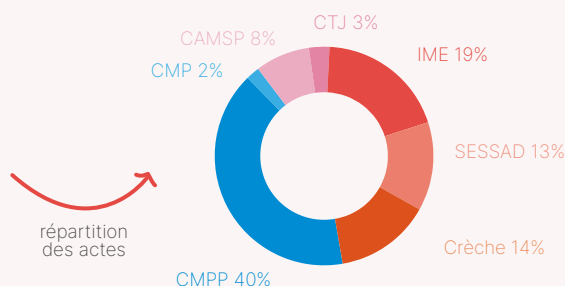


43

établissements et dispositifs d'accompagnement  
40 relèvent du secteur médico-social  
2 relèvent du secteur sanitaire et un siège social

212 988

actes réalisés



LARISSE est présente dans 5 départements :

75, 77, 78,  
91, 94

### Les enfants



5 966

enfants accueillis  
0 à 20 ans



67%

de garçons

33%

de filles

dans les enfants accompagnés et soignés



9,1 ans

moyenne d'âge  
des enfants accueillis

## L'emploi

746

collaborateurs font vivre le projet de l'association

ce qui représente

570

salariés à temps plein

93%

en CDI



84%

de salariés femmes

16%

de salariés hommes

135

stagiaires accueillis



20 310h

consacrés à la formation dans le cadre du Plan de Développement des Compétences

2%

du budget brut de la masse salariale consacré à la formation

## Les métiers

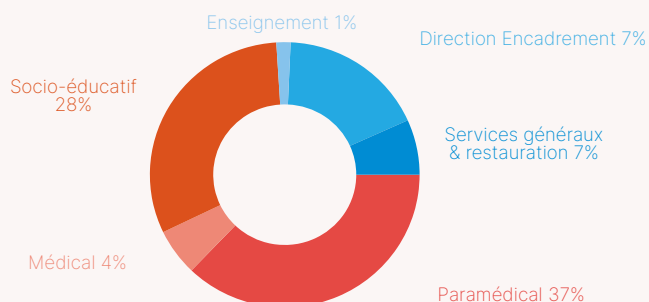
18

métiers dans les secteurs :

- Médical
- Para-Médical
- Socio-éducatif
- Enseignement
- Direction et Encadrement
- Administratif
- Services généraux
- Restauration

67%

d'entre eux travaillent directement auprès des jeunes et des familles :



# Bilan social

*En 2022, le nombre de salariés a très légèrement augmenté.*

## **A – Rapprochement avec les écoles**

**L**es métiers du médico-social étant très recherchés, il est important d'avoir une politique relationnelle forte avec les écoles et les centres de formation. Le souhait de l'ARISSE est d'attirer sur les métiers de notre secteur et d'intégrer de jeunes professionnels pour remplacer le personnel qui partira prochainement à la retraite.

Le partenariat est double: trouver de nouvelles ressources pour l'ARISSE à travers les écoles et centres de formation et développer l'accompagnement des jeunes diplômés en leur proposant des postes sérieux et valorisant dans une association comme l'ARISSE.

## **C – Les métiers en tension**

**D**evenu récurrente dans notre domaine, la pénurie dans les métiers du médico-social prend de l'ampleur à travers les années. Les métiers en tension sont identiques aux années précédentes (médecins dont médecins-directeurs, orthophonistes). S'ajoutent désormais à cette liste les assistantes sociales et éducateurs (les éducateurs favorisant également le libéral comme les orthophonistes).

## **B – Apport de compétences nouvelles**

**L**es thérapies et méthodes de travail évoluent en permanence. Les métiers aussi. L'objectif de l'ARISSE est d'évoluer en permanence et de proposer le meilleur accompagnement aux enfants suivis. Nouveau matériel, nouvelles techniques innovantes: les thérapeutes se réinventent, développent et accueillent de nouveaux métiers.



## **D – Le plan de Développement des compétences et la formation professionnelle**

**C**ette année encore a été marquée par la consommation totale de nos budgets de formation soit 2% de notre MSB. L'association continue à promouvoir et à favoriser la professionnalisation des salariés afin de diversifier les prises en charge et d'accompagner au mieux les enfants.

En effet les collaborateurs ont été nombreux à solliciter des formations individuelles, outre les formations collectives déjà mises en place par les directions des établissements.

Nous avons pour cette année 2022, 16 contrats d'apprentissage en cours sur les métiers de l'accompagnement et fonctions support, une dynamique présente dans nos établissements qui tend à se développer pour 2023.

C'est l'occasion de former les jeunes à nos métiers, à nos valeurs mais également à notre culture ARISSE!



## **E – La gestion du personnel et les projets associés**

**E**n 2022, une formation au logiciel OCTIME a été proposée aux équipes administratives afin de faciliter la gestion du personnel. Cette formation a offert aux gestionnaires d'équipe la garantie de maîtriser le fonctionnement de l'application OCTIME. Création, modification, saisie d'information... les éléments essentiels à la gestion des plannings sont maîtrisés.



## Index de l'égalité professionnelle femmes-hommes de 2022

*Le personnel de l'Association est toujours essentiellement féminin: la majorité des salariés étant des femmes non-cadres. Le secteur médico-social est assez marqué par la faible mixité au sein des établissements. Il n'existe toutefois pas d'écarts de rémunération. La répartition hommes/femmes est presque identique entre 2021 et 2022.*

*À cet effet, L'association ARISSE a calculé son résultat concernant l'index égalité femmes-hommes.*

*La loi avenir professionnel (du 5 septembre 2018) indique que dès le 1<sup>er</sup> mars de chaque année, toutes les entreprises ayant au minimum 50 salariés doivent réaliser le calcul et la publication sur leur site de la note intégrale concernant leur index égalité professionnelle femmes-hommes.*



Notre résultat\*?

**79/100! \*\***

\* Résultat publié avant le 1<sup>er</sup> mars 2023 au titre de l'exercice 2022

\*\* Il est à noter qu'à partir du moment où le niveau de résultat constaté est inférieur à 75 sur les 100 points pour cet index, l'entreprise doit mettre en place des mesures rectificatives dans un délai de 3 ans selon le Décret n°2019-15 du 8 janvier 2019

**L'**Index est calculé selon plusieurs indicateurs et est déterminé sur 100 points.

Celui-ci est calculé selon 4 indicateurs pour les structures de 50 à 249 salariés et selon 5 indicateurs pour les structures de plus de 250 salariés. L'association ARISSE est ainsi concernée par les 5 indicateurs suivant:

1. L'écart de rémunération: comparaison des rémunérations moyennes des femmes et des hommes, par tranche d'âge et par catégorie socioprofessionnelle (CSP) ou autre classification des postes: de 0 à 40 points;
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes: de 0 à 35 points pour les

structures de 50 à 249 salariés et de 0 à 20 points pour les structures de plus de 250 salariés;

3. L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes (uniquement calculé pour les structures de 250 salariés et plus): de 0 à 15 points;
4. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé maternité: de 0 ou 15 points;
5. La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes: de 0 à 10 points.



**A**u titre de l'année 2022, le détail du résultat de l'ARISSE se décompose comme suit :

- Indicateur écart de rémunération: 27/40 points (avec un écart de rémunération favorable aux femmes)
- Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotion): 20/20 points (avec un écart d'augmentations constaté en faveur des femmes)
- Indicateur écart de taux de promotion: il n'y a pas eu de promotions
- Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité: 15/15 points (il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé; aucun point n'a été accordé).
- Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations: 5/10 points (les hommes sont sous-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés)

Le site officiel précise que le total de points obtenus est de 67 et le nombre de points maximum pouvant être obtenu est de 85. Celui-ci calcule automatiquement un résultat final de 79.

La politique de rémunération de l'association ARISSE est définie selon la Convention Collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966 et ainsi alignée sur les salaires du secteur non marchand.

# Bilan financier

## Compte de résultat synthétique



CHARGES (K€)	2021	2022
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>36 529</b>	<b>42 683</b>
Achats et autres approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	6 205	7 393
Impôts et taxes	2 350	2 727
Charges de personnel	25 159	28 710
Dotations aux amortissements et provisions	2 796	3 772
Autres charges	18	81
<b>Charges financières</b>	<b>272</b>	<b>274</b>
Dotations aux amortissements et provisions	22	0
Intérêts et charges assimilées	250	274
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>465</b>	<b>160</b>
Sur opérations de gestion	12	25
Sur opérations en capital	126	79
Dotations aux amortissements et aux provisions	327	55
<b>Impôts sur les sociétés</b>	<b>9</b>	<b>11</b>
<b>Total des charges</b>	<b>37 275</b>	<b>43 128</b>
Résultat créditeur: Excédent	<b>1 555</b>	<b>2 650</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 829</b>	<b>45 778</b>

PRODUITS (K€)	2021	2022
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>38 153</b>	<b>45 415</b>
Ventes de marchandises	-	-
Prestations de services et divers	47	93
Dotations et produits de tarification	36 612	42 756
Subventions d'exploitation et participations	-	680
Reprises sur provisions et amortissements	507	793
Autres produits et transfert de charges	111	142
Utilisation des fonds dédiés et de fonds reportés	877	950
<b>Produits financiers</b>	<b>88</b>	<b>102</b>
Produits financiers	88	102
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>588</b>	<b>261</b>
Sur opérations de gestion	37	10
Sur opérations en capital	535	235
Reprises sur provisions et transferts de charges	16	16
<b>Total des produits</b>	<b>38 829</b>	<b>45 778</b>
Résultat débiteur: Déficit		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 829</b>	<b>45 778</b>





## Bilan simplifié

BILAN – ACTIF (K€) au 31/12	2021	2022
<b>Actif immobilisé</b>	<b>32 935</b>	<b>33 250</b>
Immobilisations incorporelles	1 300	1 480
Immobilisations corporelles	30 723	30 985
Immobilisations financières	912	784
<b>Actif circulant</b>	<b>17 266</b>	<b>21 353</b>
Stocks et en cours	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	58	14
Créances	2 833	2 048
Valeurs mobilières de placement	3 825	3 918
Disponibilités	10 550	15 372
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>75</b>	<b>179</b>
Charges constatées d'avance	47	152
Charges à répartir sur plusieurs exercices	28	27
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50 275</b>	<b>54 782</b>

BILAN – PASSIF (K€) au 31/12	2021	2022
<b>Fonds propres</b>	<b>21 685</b>	<b>26 577</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>2 785</b>	<b>2 473</b>
<b>Fonds dédiés</b>	<b>5 117</b>	<b>5 571</b>
<b>Dettes</b>	<b>20 689</b>	<b>20 161</b>
Emprunts et dettes financières	14 483	13 510
Dettes d'exploitation et dettes diverses	6 207	6 651
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>50 275</b>	<b>54 782</b>



*L'exercice 2022 a été la dernière année des CPOM 2018 à 2022 concernant les établissements et services médico-social et sanitaire de l'ARISSE. Les deux nouveaux CPOM entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 couvrent donc la période de 2023 à 2027. En 2022, le périmètre de l'association s'accroît avec l'intégration de trois nouveaux SESSAD et d'un Multi-accueil implantés sur le département de Paris à la suite de la fusion-absorption de l'association AJHIR par l'association ARISSE intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.*

*Le périmètre de l'association s'est également enrichi en 2022 avec la fusion-absorption de l'association ACANTHE par l'association ARISSE rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2022. L'augmentation générale constatée en 2022 au niveau des principaux postes du compte de résultat et du bilan s'explique notamment par les fusions-absorptions qui impactent les comptes 2022 contrairement à 2021.*

## Le compte de résultat

*Le résultat comptable de 2022 est globalement excédentaire de 2 650K€.*

### Les charges

**L**'intégration des établissements parisiens suite à la fusion-absorption de l'association AJHIR par l'association ARISSE explique en majeure partie l'augmentation des charges constatée entre 2021 et 2022. On note aussi une hausse des charges d'exploitation entre 2021 et 2022 liée au contexte d'inflation avec des surcoûts au niveau des postes de transport, d'alimentation, d'électricité, combustibles, gaz et de nettoyage extérieur. La poursuite de la migration téléphonique et informatique a généré en 2022 des charges supplémentaires en frais de télécommunication, maintenance et prestations d'informatique à l'extérieur.

Au niveau des charges de personnel, on constate tout d'abord une hausse entre 2021 et 2022 liée aux mesures salariales Segur et Laforcade qui est compensée par des crédits supplémentaires accordés par l'ARS. La hausse de la valeur du point qui passe de 3,82€ à 3,93€, rétroactive à juillet 2022 a également contribué à l'augmentation des charges de personnel. On note également un recours à l'apprentissage en hausse en 2022 par rapport à 2021. Malgré ces hausses de charges de personnel, nous constatons une économie dont le facteur est principalement la vacance de postes en catégorie Médical et Paramédical, particulièrement notable au niveau de quelques CMPP. Cette situation involontaire est conséquente des difficultés de recrutements dans ces métiers, communes à l'ensemble du secteur.

Dans le cadre de la politique salariale de l'ARISSE, une prime de partage de la valeur (PPV) ainsi qu'une prime exceptionnelle ont été prévues pour les salariés n'ayant pas bénéficié des mesures Segur et Laforcade.

Les charges financières sont en hausse particulièrement à cause des emprunts indexés sur le taux du livret A qui a augmenté fin 2022. De façon plus générale nous sommes confrontés à une tendance haussière des taux d'intérêts depuis quelques mois.

La dotation aux amortissements est en hausse du fait de l'intégration des établissements parisiens et des nouveaux investissements de l'association, notamment avec les travaux d'aménagement effectués sur le nouveau site du CMPP de Brétigny.





### Les produits

**L**a hausse des produits s'explique aussi par l'intégration des établissements parisiens en 2022 avec notamment la dotation globale de financement concernant les trois Sessad et la subvention d'exploitation du Multi-Accueil PETIT PRINCE LUMIÈRE.

Au niveau des établissements et services du médico-social, le taux de reconduction de la dotation globale est porté à 2,35% par l'ARS au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour aider à la couverture des surcoûts liés à la hausse de la valeur du point et des effets de l'inflation.

Pour le CPOM des établissements du sanitaire, le taux d'actualisation de la dotation globale est de 0,70%. Nous avons également reçu un financement supplémentaire dans le cadre de la réforme du financement des activités de psychiatrie au titre de 2022 qui vont contribuer à corriger le déficit budgétaire structurel qui était subi sur ce CPOM depuis plusieurs années.

Des crédits non reconductibles ont été accordés en 2022 par l'ARS pour les objets suivants : les situations complexes, la qualité de vie au travail, la formation, les gratifications de stage, les équipements numériques, les systèmes d'information, les équipements visant la qualité de vie dans les ESMS et des aides à l'investissement pour des travaux...

La dotation du SESSAD ARELIA a été rebasée pour la création de l'Unité d'Enseignement Maternelle (UEMA) rattachée au SESSAD dont l'activité a débuté en septembre 2022.

Nous avons également une reprise sur provision Indemnités de départ en retraite (IDR) particulièrement importante du fait de l'augmentation du taux monétaire suite à l'inflation.

### Le Résultat

**L**e résultat excédentaire constaté s'explique donc par une reprise sur provision Indemnités de départ en retraite notable suite au contexte d'inflation, des mesures nouvelles et crédits supplémentaires accordées par l'ARS pour les mesures Segur et Laforcade, l'augmentation de la valeur du point, l'inflation et la réforme du financement des activités de psychiatrie ainsi qu'une économie constatée au niveau des frais de personnel à cause de difficultés de recrutement et de remplacement en catégories Médical et Paramédical.



## Le bilan

**L**es fusions-absorptions intervenues en 2022 impactent positivement différents postes au bilan et contribuent notamment à la hausse de la trésorerie de l'association.

Le fonds de roulement d'investissement augmente en 2022 grâce aux affectations des excédents antérieurs en réserves d'investissement ainsi qu'en réserve de compensation des charges d'amortissement. Il n'y a pas eu de recours à de nouveaux emprunts en 2022. Les biens stables augmentent en raison des investissements réalisés en 2022 qui concernent entre autres l'aménagement des nouveaux locaux du CMPP de Brétigny, la poursuite du projet de migration informatique, des travaux de câblage courant fort et faible, des travaux d'aménagement en cours de transition énergétique sur le site des Metz, l'acquisition d'un camion de psychomotricité pour le Sessad ATESSS...

Le fonds de roulement d'exploitation augmente en 2022 par rapport à l'année 2021 grâce à l'affectation des résultats antérieurs en réserves de compensation des déficits et en report à nouveau. Le résultat excédentaire de l'exercice 2022 contribue également à cette hausse. Le fonds de roulement net global est donc positif de 16 420 K€ en 2022. On est en situation d'excédent de financement d'exploitation en 2022 avec une progression par rapport à 2021.

La trésorerie de l'ARISSE est en nette augmentation en 2022 par rapport à 2021 en raison des fusions absorptions des associations AJHIR et ACANTHE des financements supplémentaires accordés par l'ARS en fin d'année et non encore utilisés au 31 décembre 2022.

La capacité d'autofinancement est de 4 561 K€ en 2022. La progression par rapport à 2021 s'explique principalement par le résultat excédentaire constaté en 2022. Nous sommes donc en situation d'apport sur le fonds de roulement.

Le taux d'endettement reste toujours soutenable et s'établit en 2022 à 34%.

La situation financière de l'ARISSE est saine et favorable aux perspectives d'innovation et le développement de l'offre de soin.

Plusieurs projets d'investissement sont prévus avec des financements sur fonds propres et par emprunts :

- Poursuite du projet de mise à niveau des outils informatiques avec notamment l'acquisition d'un logiciel de Dossier Usager Informatisé.
- Poursuite du projet de réhabilitation et de sécurisation du patrimoine avec plusieurs projets de déménagement et de construction prévus dans le cadre des nouveaux CPOM entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

# L'année 2022 *en actions*

## Ça bouge à l'ARISSE

### **Bilan CPOM 2017/2022**

#### *Le CPOM, une cohérence d'objectifs État/Association*

**L**e contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) définit le contrat par lequel un organisme gestionnaire d'établissements, comme l'ARISSE, s'engage auprès d'une autorité sur une période de plusieurs années pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis par ses établissements, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes.

Dans le cas de l'ARISSE, ce contrat est signé, d'une part, entre l'agence régionale de santé (ARS) et le ministère de des affaires sociales et de la santé en tant que ministère de tutelle; et, d'autre part, entre l'ARS et l'Association ARISSE.

Le CPOM permet de décliner, à l'échelle des établissements, le contenu du projet régional

de santé (PRS). Ses enjeux mettent en adéquation les orientations stratégiques régionales de l'ARS et celle de l'Association. C'est un véritable contrat de confiance entre l'État et les gestionnaires, basé sur une volonté commune de concilier une gestion moderne avec l'efficacité sociale.

Comme l'explique le Président de l'ARISSE, Monsieur Guy DREANO :

*« Signer un CPOM, en l'occurrence le renouveler, n'est pas une opération banale, le simple produit d'une démarche administrative mais le résultat d'un processus relationnel, de progressive confiance partagée ».*





### **Autonomie et responsabilités pour le gestionnaire de l'Association**

Dimensions financières, politiques, d'intégration et de coordination et également de renforcement de moyens... Tous ces points sont développés et travaillés en concertation lors de l'élaboration de ce nouveau CPOM.

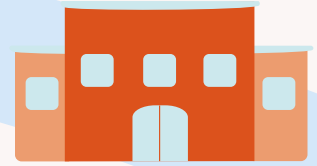
L'ARISSE se positionne sur de nombreux projets et les dynamise pour correspondre aux attentes des enfants et des familles.

### **Retour sur le précédent CPOM 2017/2022**

Comme tout nouveau projet, l'analyse du précédent exercice 2017/2022 était la première étape de création du nouveau CPOM. Monsieur Atef GHALI, Directeur Général de l'ARISSE, souligne que :

*« Cette première expérience s'est avérée très positive: nous avons mis en place des outils de pilotage de suivi, des objectifs quantitatifs et qualitatifs pour que chacun soit acteur de ces démarches. La gestion maîtrisée et concertée nous a permis de passer cette première version avec un bilan plutôt positif. À tous les niveaux de nos instances, chacun partageait cette responsabilité pour mener à bien cet engagement qui est avant tout un engagement envers les personnes que nous accompagnons ».*





## **Les associations ACANTHE et AJHIR deviennent ARISSE**

**E**n quelques années, le nombre d'établissements de l'ARISSE est passé de 36 à 43 structures. L'ambition de l'ARISSE n'est pas de « grossir » mais plutôt de « grandir » ensemble : placer les enfants et leurs besoins au cœur de nos actions, accompagner des structures, des associations ou établissements porteurs de beaux projets et ayant les mêmes valeurs associatives que les nôtres.

Ces dernières années, l'ARISSE a intégré deux associations (ACANTHE et AJHIR) et leur a apporté, en devenant une seule et même entité, l'expertise d'une association gestionnaire avec des valeurs identiques à celles transmises par ces associations.

### **A – ACANTHE**

**L'**association ACANTHE, créée le 15 mai 1996, regroupe des parents qui veulent tout mettre en œuvre pour l'épanouissement de leur enfant sans aucun préjugé envers une quelconque approche ni méthode de prise en charge.

ACANTHE réunit des parents qui privilégient avant tout une approche globale des difficultés de leur enfant. Le rapport de confiance avec les professionnels se traduit par l'absence d'a priori négatif, l'ouverture d'esprit et la volonté d'échanges basées sur un respect mutuel et une prise en compte des demandes et des contraintes de chacun.

En 1995, devant l'incapacité de l'équipement sanitaire et médico-social de l'époque à répondre, dans les Yvelines, aux besoins de certains adolescents autistes ou ayant des troubles apparentés, ACANTHE décide d'initier un projet pour la création d'un internat/externat pouvant accueillir les cas dits lourds, c'est-à-dire ceux que les établissements existants ne pouvaient accepter faute d'encadrement suffisant.

Afin de mener à bien son projet de création d'établissement, ACANTHE a constitué un comité de pilotage associant des parents, des professionnels de santé associative, de santé publique et des professionnels de la construction. ACANTHE a sollicité également le directeur général de l'association anciennement ARIS.

Au terme de cette démarche et compte-tenu de la relation de confiance mutuelle qui s'était instaurée entre les deux associations, ACANTHE, initiateur du projet, a confié à l'association ARIS, devenue ARISSE, la promotion, le financement et la gestion future de l'établissement ALPHÉE. En effet, ACANTHE considérait que les professionnels de la gestion sont mieux à même d'assurer la pérennité du projet, les parents d'ACANTHE, quant à eux exerçant un rôle de contrôle sur le respect de la philosophie qui a présidé à la création d'ALPHÉE.

L'IME ALPHÉE a ouvert ses portes à Guyancourt dans les Yvelines en septembre 2002.



ALPHÉE



AMALTHÉE



Plus tard, l'ARISSE a sollicité ACANTHE pour un nouveau projet commun, l'IME AMALTHÉE qui a ouvert ses portes à Rosny-sur-Seine en février 2012.

ACANTHE considérait avoir rempli son objectif principal qui était d'une part de représenter les parents dans leurs relations avec l'Administration, par sa participation à de nombreuses Instances de réflexion et de décision, mais également par la création des deux établissements ALPHÉE et AMALTHÉE qui bénéficient tous deux d'une excellente réputation.

De ce fait, le conseil d'administration d'ACANTHE s'est rapproché de celui de l'ARISSE afin de proposer un projet de fusion-absorption d'ACANTHE par l'ARISSE. Ce projet est fondé sur les liens de confiance qui se sont instaurés entre les deux asso-

ciations: les parents composant ACANTHE savent que leur projet fondateur, à savoir la place centrale que doit occuper la personne prise en charge par rapport aux méthodes thérapeutiques et éducatives, sans exclusif et sans position idéologique quant aux techniques employées, ainsi que la double capacité d'adaptation de l'institution à chaque personne prise en charge réglementairement dans une démarche dynamique qui évolue avec l'âge et les transformations de chaque personne, est et sera respecté par l'ARISSE dans ses différents établissements.

L'Association ACANTHE a officiellement intégré l'ARISSE en janvier 2022.



## B – AJHIR

**L'**association AJHIR est une association de petite taille, qui a tiré sa spécificité de cette proximité intrinsèque ainsi que de son expérience. Comme toute association, elle s'est dynamisée autour de sa capacité à innover en prenant compte avec une grande réactivité des besoins des personnes sur lesquelles elle porte son attention.

Son histoire l'illustre. Deux associations sont à l'origine d'AJHIR : Petit prince Lumière et AJHIR.

En 1993, sous l'impulsion des Papillons Blancs de Paris, l'Association Petit Prince Lumière est créée. Il s'agit d'une halte-garderie qui accueille un tiers d'enfants en situation de handicap quelle que soit la nature de celui-ci.

Première à mettre en place un projet d'accueil mixte à Paris, ce projet obtiendra le prix « Initiatives petite enfance » de la fondation de France en 1996.

L'année suivante, toujours sous l'impulsion des PBP, une nouvelle association sera déclarée au Journal Officiel sous l'acronyme d'AJHIR, Association d'Aide aux Jeunes Handicapés pour une Intégration Réussie. Son siège social est situé dans les locaux de l'association parisienne de parents, rue Blanche dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, la présidente d'une section des PBP et à l'origine de la création de la halte-garderie prendra la présidence. AJHIR veut ainsi assurer la continuité du « vivre au milieu de » que PPL avait initié.

En 1997, l'association ouvre le SESSAD La Courte Échelle, le 1<sup>er</sup> septembre, dédié à 35 enfants de 2 à 16 ans handicapés mentaux à l'exclusion de ceux présentant un handicap sensoriel ou moteur ou ceux ayant des troubles graves de la personnalité. Ce sera le premier SESSAD parisien accueillant des jeunes déficients intellectuels.

Un troisième établissement est ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2003. Il s'agit du SESSAD Les Sept Lieux dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Créé sur le modèle de La Courte Échelle pour le même type de population, avec un potentiel d'accueil de 50 enfants dont 5 places pour des enfants dits sans solution.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2007, décide de changer son sigle en remplaçant le terme d'« intégration » par le terme d'« insertion ». Ce changement marque la volonté de l'association de prolonger l'intégration des jeunes en situation de handicap mental au-delà du cadre scolaire et de leur permettre une participation active et réelle à la vie sociale.

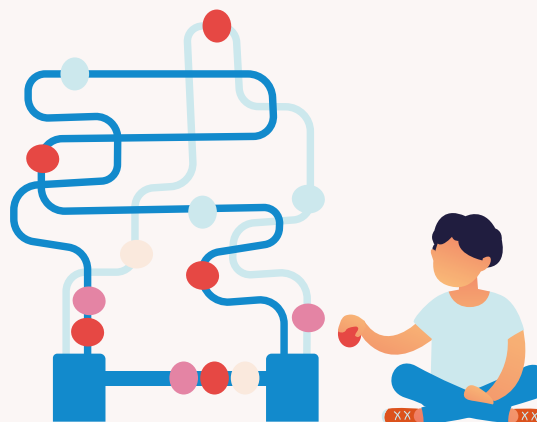




Le SESSAD Le Passage ouvre en septembre 2010. Il s'agit d'un SESSAD orienté vers l'insertion professionnelle de 45 jeunes âgés de 14 à 20 ans, intégrant les 15 places déjà existantes pour des jeunes déficients intellectuels sans association de déficiences sensorielles et/ou motrices ni troubles graves de la personnalité, bénéficiant d'une scolarisation ou d'un dispositif de formation professionnelle.

AJHIR a donc, tout au long de ses 23 années d'existence, fait preuve de lucidité quant à repérer des besoins nouveaux et concrétiser, en création de services, ses intuitions.

L'arrivée des établissements de l'Association AJHIR a été actée le 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Patrimoine

**D**ans le cadre de ses orientations stratégiques, l'ARISSE mène depuis plusieurs années une politique de rénovation et de réhabilitation des locaux des établissements et services qu'elle gère.

L'association travaille à veiller aux contrôles réglementaires liés à la sécurité, établir un plan de rénovation et réhabilitation des locaux avec un focus particulier sur les performances énergétiques.

L'objectif de cette politique est l'amélioration :

- des conditions d'accueil des enfants accompagnés et soignés et de leurs familles
- des conditions de travail de ses professionnels au service des enfants afin de développer l'activité et de promouvoir l'émergence de projets innovants

Pour mener à bien cette politique, l'association met tout en œuvre pour diversifier les financements.

Ainsi

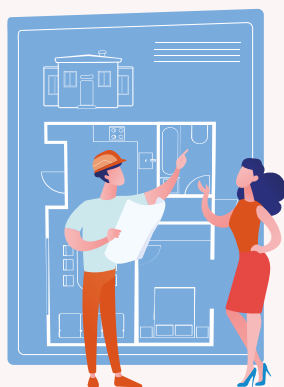
- Elle mobilise ses fonds propres
- Elle fait appel au Fonds de Dotation ARISSE
- Elle fait appel aux partenaires privés et publics.

Cette diversité des contributions financières permet de concrétiser des projets qui ont un impact sociétal fort.

Des aménagements dans de nombreux établissements ont été entrepris en 2022 :

- Climatisation et chauffage, plomberie
- Mises en conformité et rénovation peinture
- Amélioration de l'électricité et menuiserie

Pour ce qui est des déménagements, le CMPP de BRETIGNY SUR ORGE a pris ses marques dans de nouveaux locaux.



D'autres projets ont été initiés en 2022 et verront le jour en 2023 :

- CMPP PALAISEAU
- CMPP ETAMPES
- CMPP MANTES LA JOLIE
- CMPP CLAYES SOUS BOIS

## Éco-responsabilité

**A**ujourd'hui, la politique nationale de santé engage les établissements sanitaires et médico-sociaux à développer une stratégie intégrant les bonnes pratiques de développement durable. C'est une responsabilité sociétale et environnementale que l'ARISSE porte depuis quelques années.

### **Le patrimoine immobilier**

L'association ARISSE développe sa stratégie patrimoniale en accord avec les principes de développement durable. Les nouveaux établissements répondent aux nouvelles attentes énergétiques et les anciens bâtiments font l'objet d'adaptations et de mises en conformité.

Le plan d'investissement de l'ARISSE prévoit de nouveaux projets incluant systématiquement des constructions plus durables et respectueuses de l'environnement. Les espaces verts occupent également une place importante dans ces nouvelles installations, autant pour la contribution à la vie de la cité que pour les bienfaits thérapeutiques (jardins thérapeutiques).

### **La gestion informatique et téléphonie**

L'informatique est un des points les plus énergivores. Il existe des leviers, mis en place dans notre association et ses établissements, pour baisser son empreinte carbone et, par la même occasion, réduire la facture énergétique: installation de matériel adapté aux besoins, recyclage des appareils changés, consignes de mises en veille et d'extinction des ordinateurs le soir et durant les périodes de fermeture des établissements...



### **La gestion administrative**

La gestion du papier en entreprise est un vrai challenge. Les consignes de l'ARISSE envers ses salariés sont diffusées dans tous les établissements: pas d'impression sauf si nécessaire, lecture à l'écran des mails et des documents, on réutilise et on recycle le papier!

### **La gestion de l'énergie**

La consommation énergétique des structures de l'ARISSE représente un coût très important. L'enjeu est d'engager les établissements dans la transition énergétique, pour diminuer les dépenses, améliorer la performance des bâtiments et le confort des usagers et des salariés.

Par exemple, L'IME Les Metz, un des plus anciens bâtiments de l'association, a changé son mode de chauffage, passant du fioul au gaz de ville.

Les hausses récentes du coût de l'énergie ont incité l'association à communiquer auprès des salariés des établissements. Une affiche a été diffusée pour rappeler les bons gestes à avoir: veiller à ne pas dépasser 19°C dans les établissements, remplacer les sources de lumière par des leds, ne pas laisser les fenêtres ouvertes, éteindre les appareils informatiques après utilisation...une multitude de bonnes pratiques qui sensibilisent les salariés dans une démarche globale.

De nombreuses autres démarches sont développées par nos prestataires que nous sélectionnons désormais pour leur approche environnementale. Cette condition est devenue un point d'exigence dans la négociation contractuelle.

## Qualité/DUI

### La démarche qualité

**L**es enjeux de la démarche qualité de l'association portent sur différents axes : rechercher l'amélioration continue de la prestation rendue à l'utilisateur, répondre aux exigences réglementaires et de bonnes pratiques, garantir la sécurisation des pratiques des professionnels, créer une dynamique participative et recueillir la satisfaction des usagers et de leurs familles.

L'association porte une attention particulière à coconstruire les projets avec tous les acteurs de la prise en charge des personnes accompagnées et des patients. La démarche qualité vise à garantir à chaque personne et à sa famille un accompagnement adapté aux attentes et besoins.

Le nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS a fait l'objet de plusieurs publications de la Haute Autorité de Santé. Il s'inscrit dans la continuité des précédentes démarches d'évaluation avec une approche au plus près des pratiques des professionnels et des établissements.

### Le Dossier Usager Informatisé (DUI)

L'ARISSE poursuit son implication dans le cadre du programme ESMS numérique visant à concourir à la qualité des réponses aux besoins des usagers, mais également à la continuité de l'accompagnement, à la fluidité des parcours et au développement des interactions avec les personnes accompagnées et leurs proches aidants.

L'acquisition d'une solution DUI ainsi que son déploiement sont prévus à partir de 2023.

## Les partenariats, pierres angulaires de l'accompagnement des enfants

**L**es établissements de l'ARISSE ne peuvent se dissocier d'un partenariat fort avec les institutions, organisations, collectivités et autres partenaires qui permettent à chaque enfant un accompagnement complet et un véritable épanouissement.

L'ARISSE accorde une grande importance à tous les partenariats, quelles que soient leur forme et le degré d'implication de chacun.



Les principaux partenaires sont :

- Les familles, premier partenaire: sans ce lien, aucun travail ne peut s'effectuer auprès de l'enfant.
- L'ARS en tant qu'autorité de contrôle et financeur. Ce partenariat s'inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour une durée de 5 ans.
- Partenaires en amont de la prise en charge des enfants (PMI, Centres hospitaliers de pédiatrie ou de neuropédiatrie, services de néonatalogie, médecins libéraux...) ou de nos partenaires durant le suivi de l'enfant (Structures petite enfance, écoles, paramédicaux, PMI, Services sociaux...) ou encore de nos partenaires en aval, lorsque nous orientons l'enfant vers d'autres structures (CMP, CMPP, SESSAD, IME...) ou enfin lorsque l'on travaille conjointement avec ces services de soins, notamment avec la pédopsychiatrie.
- L'Éducation Nationale

- L'intersecteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, la MDPH, l'ASE, des foyers de placement.
- Les médecins libéraux, les paramédicaux libéraux (psychologues-orthophonistes-psychomotriciens)
- La Fédération des CMPP (FDCMPP)
- Les services du Conseil Régional et des Conseils Départementaux de nos établissements,
- Les Mairies des territoires de nos établissements avec lesquels nous mutualisons nos équipements afin de contribuer à l'enrichissement de l'action sur le territoire et permettre aux jeunes accompagnés une ouverture et une inclusion dans la ville (services des sports, médiathèques, cinémas, théâtres, conservatoires de musique...).
- les SEGPA et classe ULIS du secteur.

De nouveaux partenariats locaux entre l'Éducation Nationale, les écoles et les établissements de l'association ARISSE ont été initiés depuis 2020 avec en particulier des projets lancés en 2022 au SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile) Arélia de Villeneuve-Saint-Georges (ARISSE).



## A – Le DAR

**L**e premier partenariat consiste en la mise en place d'un « Dispositif d'Auto Régulation », ou DAR, dont l'objectif est de permettre la construction d'une culture commune vers une école d'autorégulation. Une nouvelle équipe du SESSAD est donc implantée à temps complet dans une école élémentaire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges. Le fonctionnement est totalement inclusif, il est dédié à un groupe d'enfants identifiés pour des troubles du spectre de l'autisme. Il apporte aussi un bénéfice auprès de tous les élèves de l'école. L'équipe médico-sociale intervient sur des temps de classe et dans une salle dédiée, aussi sur les temps périscolaires et aux domiciles des enfants accompagnés.

Une formation initiale commune avec tous les enseignants et les personnels périscolaires a permis d'amorcer les principes de « l'autorégulation » (des émotions, des comportements et des apprentissages) auprès de tous les acteurs de l'école.

Ainsi, le dispositif permet une guidance spécifique sur les particularités autistiques, mais également un transfert de compétences, une généralisation des outils pédagogiques et éducatifs, la construction d'une culture commune qui prend vie dans le projet d'école, ainsi qu'une guidance parentale importante.

Ainsi, Julien CARPENTIER, chef de service au SESSAD Arélia, témoigne de ces projets conduits en liens avec les écoles de la ville :

*« Notre pratique au SESSAD a mis en évidence les limites à la généralisation des outils éducatifs notamment face à des situations de crises avec une intensification des troubles du comportement. Nous cherchions à élaborer un projet nous permettant d'être davantage présent dans les écoles. La correspondance entre le fonctionnement du Dispositif « d'AutoRégulation » et certaines de nos pratiques est évidente. Nous sommes convaincus que les principes de l'autorégulation et la pleine collaboration avec l'Education Nationale vont enrichir les pratiques existantes au SESSAD. »*

5 enfants étaient inscrits au DAR lors de l'année 2022. Ce dispositif s'adresse à des enfants du CP au CM2 donc 6 ans à 11 ans possibles.

Les enfants sont scolarisés dans leur classe ordinaire et bénéficient d'un étayage d'une équipe médico-sociale en interne à l'école. Les modalités d'intervention sont individuelles ou collectives. Un accompagnement des familles est proposé selon les mêmes modalités que le SESSAD.





## B – L'UEMA

**U**n projet de création d'une Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) en partenariat avec l'éducation nationale, dans le cadre d'un appel à projet de l'ARS, a vu le jour en 2022. Il s'agissait d'implémenter une équipe médico-sociale au sein d'une école de la ville pour travailler en équipe avec l'Éducation Nationale et la municipalité. Implanté sur la commune, le SESSAD Arélia dispose déjà d'un réseau bien établi et de liens solides. Les partenaires locaux mettent en avant l'expertise de l'association dans l'accompagnement des « TSA » (Troubles du Spectre de l'Autisme) de l'enfance à l'âge adulte, et de l'accueil précoce, son expérience dans la direction d'établissements et services médico-sociaux œuvrant pour l'inclusion, sa « réactivité » dans ses propositions à la création de nouveaux services.

Depuis septembre 2022, nous avons donc ouvert l'UEMA au sein de l'école Victor Duruy de Villeneuve Saint Georges. Cette unité est une classe spécialisée pour 7 enfants TSA. Le projet et l'accompagnement des enfants sont portés par une enseignante de l'Éducation Nationale et une équipe médico-sociale.

En lien avec le secteur sanitaire, ce même SESSAD a été sollicité par le Centre Inter Communal de Créteil pour participer au développement d'une plateforme de diagnostic autisme de proximité (PDAP) et d'une plateforme de coordination et d'orientation (TSA et TND) en vue de la construction d'une culture commune sur le territoire. L'enjeu est aussi d'avoir une visibilité sur les parcours des enfants et de leurs familles dès le plus jeune âge et de proposer des solutions de prises en charge au-delà des enjeux diagnostics.



## **Mécénat**

**A**u-delà des dotations annuelles qui couvrent les frais de fonctionnement, de nombreux projets nécessitent des fonds privés supplémentaires pour garantir leur bonne réalisation.

L'ARISSE bénéficie de partenariats pour mener à bien son accompagnement auprès des enfants. Chaque année, des particuliers, des entreprises et des fondations s'engagent à nos côtés, en faveur de nos actions et nous aident au développement de beaux projets.



Il existe plusieurs types de partenariat :

- Le mécénat de compétences avec la mise à disposition de salariés sur leur temps de travail,
- Les financements d'entreprises pour des projets ou la fourniture de matériel, de structures.
- Et les collectes de dons animées par la générosité publique de nombreux donateurs.

En 2022, de nombreux donateurs ont participé à cet élan de générosité. Et des particuliers qui ont fait des dons en ligne sur notre plateforme Internet !

En 2022, des projets de MÉCÉNAT ont vu le jour dans nos établissements : Merci à TRUFFAUT pour son accompagnement sans faille dans de nombreux jardins de nos structures. Merci également à la Fondation du PSG pour l'accompagnement des jeunes de Jouy en Josas.

MERCI À TOUS NOS DONATEURS !



# La vie à l'ARISSE

## La vie des établissements (1/4)

**D**ans les établissements de l'ARISSE, les jeunes bénéficient d'un parcours adapté et personnalisé. Un grand nombre d'activités sont proposées, individuellement ou par groupe, aux enfants accompagnés. Grâce à la créativité et à l'adaptabilité des éducateurs et thérapeutes, de nombreuses sorties et ateliers ponctuent le quotidien.

Difficile de tout présenter tant l'éventail des activités est grand et varié : sorties nature, culturelles, sportives, les visites dans le tissu local de chaque ville des établissements, activités culinaires, informatiques, artistiques...

Voici un petit échantillon de ces ateliers réalisés en 2022 :

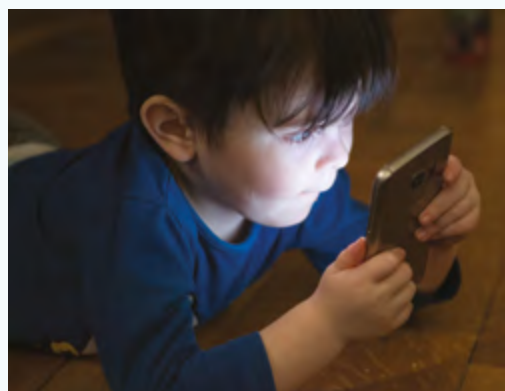
### Groupe Playmobil®



Animé par une psychologue et un psychopédagogue du CMPP de MELUN, cet atelier s'adresse à des enfants âgés de 9 à 11 ans. Ce groupe utilise les « Playmobil® » afin de favoriser l'expression et la mise en forme de l'imaginaire.

### Addiction aux écrans

Ce groupe de parents d'enfants présentant une addiction aux écrans est animé par une psychologue, une orthophoniste et un psychomotricien du CMPP de MELUN. Ce groupe se tient le soir une fois toutes les 6 semaines.



## Mains dans la terre



Jardin thérapeutique situé en face du CAMSP de Saint-Michel-sur-Orge, le projet «Les mains dans la terre» a perduré selon les variations des saisons. Le jardin thérapeutique a pour fonction d'ouvrir une nouvelle voie thérapeutique «hors les murs» et de mettre, au cœur du soin, le rapport aux éléments naturels. Cette année a permis de développer un peu plus ce projet (construction d'un chemin des pieds, plantations, découverte sensorielle, avec ou sans les familles, cueillette des petites tomates et fraises).

## Journée évasion



L'association «Premiers de Cordée», créée en 1999, a pour missions de promouvoir et rendre accessible le sport auprès d'enfants hospitalisés et / ou accueillis dans les établissements sanitaires et services sociaux et médico-sociaux.

Elle organise chaque année depuis 2014 au Stade de France (Saint-Denis, 93), une journée d'animations sportives et de découvertes à laquelle le CAMSP d'Etampes a participé pour la première fois cette année.

L'édition 2022 s'est déroulée le 20 avril. 4 enfants, accompagnés par 4 professionnels, ont ainsi pu profiter de cette journée, incluant le trajet aller/retour en RER depuis la gare d'Etampes, la découverte du Stade de France et la pratique d'activités ludiques et sportives adaptées.

# La vie à l'ARISSE

## La vie des établissements (2/4)

### Sécurité routière

Afin de mettre en place un atelier « Autonomie Piétonne » à l'IME ARMONIA, la mairie de Limeil Brévannes a fait intervenir leur service technique pour la création d'un passage piétons « factice » au sein du parking de l'IME que nous avons ensuite agrémenté de feux de signalisation. Cela permet aux éducateurs d'apprendre aux enfants, sans danger, la sécurité routière.



### Legothérapie



Cet atelier, reposant sur les recommandations de la HAS et proposé aux SESSAD EPSIS et LA COURTE ÉCHELLE, permet d'enseigner et de soutenir le développement des enfants dans les domaines du langage, de la communication, du social, et du comportement.

## Conservatoire de musique



Depuis plusieurs années, l'IME ARMONIA travaille en lien avec le conservatoire de la ville de Limeil-Brevannes.

Un film a été réalisé autour de deux jeunes suivis, durant de nombreuses années, à l'IME ARMONIA: Zoé, qui a l'oreille absolu, et Précieux.

Un bel exemple d'inclusion et un vrai partenariat entre l'IME ARMONIA, établissement de l'ARISSE, et le Conservatoire de Musique de Limeil Brevannes.

Ce film est disponible sur youtube gratuitement : [Derrière le silence](#)

## Les fêtes des établissements



Lors de nombreuses occasions (anniversaire de l'établissement, fin d'année, inauguration...), une journée conviviale est organisée dans les établissements.

Les équipes, les familles et les enfants se retrouvent autour d'activités festives.

Une journée de détente, de visite et d'activités qui contribuent à renforcer la cohésion de tous. À l'IME LES METZ, chaque année, la fête est organisée en mai avec un spectacle réalisé par les différents groupes d'enfants puis un temps convivial très apprécié avec les familles.

# La vie à l'ARISSE

## La vie des établissements (3/4)

### La musique selon Baschet



Le groupe Baschet, mis en place au CAMSP de Saint-Michel-sur-Orge, offre aux enfants la possibilité de s'inscrire dans un projet ambitieux de cheminement artistique: ce projet est mené par trois professionnelles de l'équipe dont les compétences professionnelles variées (psychologue, orthophoniste, institutrice spécialisée) viennent se compléter pour permettre la mise en place d'une exploration sensorielle basée sur l'improvisation sonore. L'improvisation et la recherche individuelle sont soutenues et encouragées par le groupe dont chacun est amené à progressivement prendre conscience.

8 enfants peuvent en bénéficier en se rendant au conservatoire de St-Michel-sur-Orge au rythme d'une séance hebdomadaire. Après 4 années d'utilisation, l'instrumentarium Baschet est aujourd'hui une médiation solidement présente dans la prise en charge au CAMSP.





## Médiation animale

Le projet de chien visiteur a pu se mettre en place en 2022 au CAMSP de Saint-Michel-sur-Orge. Le groupe patacâlines a désormais lieu de façon hebdomadaire, ce qui a permis de proposer à deux groupes d'enfants la médiation animale. Ses objectifs sont les suivants :



- Travail autour de la relation avec l'animal
- Procurer du bien-être et un apaisement
- Travail autour du regard, de la parole et de la posture de l'enfant
- Travail global autour du corps de l'enfant
- Approche sensorielle, notamment par le brossage du chien (avec un gant adapté)
- Place de l'enfant dans le groupe
  - Prévention morsure

## Ferme pédagogique



Qu'elle soit intégrée dans la structure de nos établissements ou bien dans une commune voisine, la ferme pédagogique apporte beaucoup aux jeunes. Les interactions entre les animaux et les enfants peuvent donner un sentiment de sécurité, de réconfort et d'amusement ainsi qu'une possibilité d'exprimer de l'affection. L'approche pédagogique et le sentiment de responsabilité envers les animaux sont un véritable enjeu.

L'IME ALPHEE dispose de sa propre ferme. D'autres établissements ont la possibilité de se rendre dans des fermes pédagogiques.



# La vie à l'ARISSE

## La vie des établissements (4/4)

### Favoriser l'engagement solidaire des jeunes avec la Croix-Rouge



La Croix-Rouge du Val de Marne et l'IME Arc-en-Ciel ont signé une convention de partenariat « Option Croix-Rouge » visant à accompagner les jeunes adolescents, déficients intellectuels légers ou moyens avec ou sans troubles du comportement, à développer des actions dans le cadre d'un engagement humanitaire. « L'Option Croix-Rouge » est la rencontre entre le projet éducatif de l'IME et celui des équipes de la Croix-Rouge.

Cette année, quatre jeunes adolescents ont endossé avec fierté la chasuble rouge et blanche et s'investissent, accompagnés de deux éducateurs spécialisés de l'IME, dans cette mission qui va les aider à prendre conscience de leurs droits, de leurs devoirs et de leurs responsabilités.

### Visite au musée



Le musée de la toile de Jouy présentait une exposition temporaire sur le thème de l'amour. Les toiles représentaient les différentes façons

d'aimer au fil du temps.

Le CTJ Henri Duchêne a emmené un groupe de 7 enfants. Les enfants devaient chercher et trouver des scènes et des personnages (cupidon avec son arc, anges, Vénus...).

Ce moment d'échange en groupe était interactif et ludique, les enfants étaient attentifs et curieux, posaient des questions et répondaient à celles de l'animatrice.

Puis, elle nous a proposé un temps d'atelier. Sur une grande table, elle avait préparé tout le matériel nécessaire pour que les enfants expérimentent l'impression de tampons sur un tissu de coton blanc. Les motifs étaient de style indien, bleus ou rouges. Chacun a pu étaler la peinture sur une plaque de verre avec un rouleau pour retirer l'excédent.

## Atelier et vente de crêpes

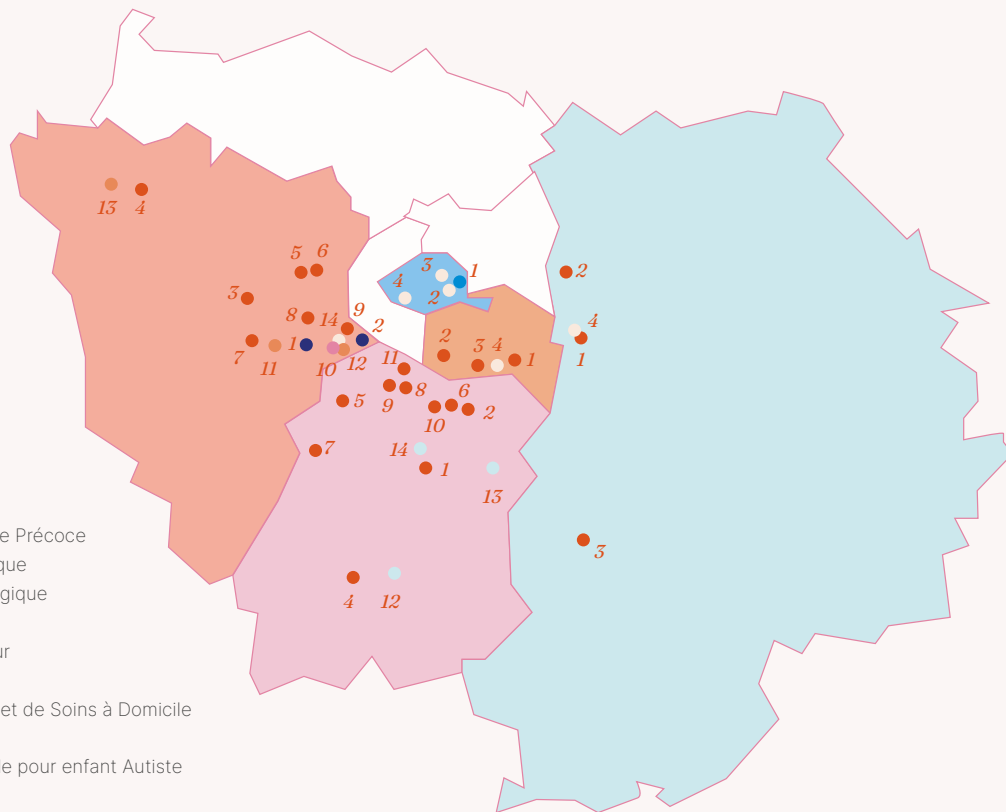
Pour l'atelier « Habilités sociales » du mardi après-midi, le groupe du CTJ Henri Duchêne a décidé à l'occasion de la Chandeleur, de mettre en place avec les enfants la réalisation ainsi que la « vente » de crêpes pour toute l'institution du CTJ Henri Duchêne ainsi que l'IME Les Metz présent sur le même site géographique.

Le but de cet atelier était dans un premier temps de confectionner avec les enfants la pâte à crêpe avec les vertus d'un atelier pâtisserie: suivi de la recette en pictogrammes, appréciation des différents ingrédients, textures, travail des gestes moteurs de verser, mélanger, casser les œufs... et évolution de la matière jusqu'à la réalisation finale.

La veille de l'événement, il y a eu une démarche de « promotion » pour annoncer l'évènement à venir avec la distribution d'invitations par les enfants dans tout l'établissement et l'élaboration graphique de grandes affiches publicitaires.

Le but de cet atelier était de favoriser les échanges, créer du lien, valoriser le travail des enfants le tout dans une ambiance conviviale portée par tous les adultes gourmands et ravis de cette initiative !





- CAMSP Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
- CMP Consultation Médico-Psychologique
- CMPP Centre Médico-Psycho-Pédagogique
- Crèche multi-accueil
- CTJ (HJ) Centre Thérapeutique de Jour
- IME Institut Médico-Éducatif
- SESSAD Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
- DAR Dispositif d'AutoRégulation
- UEMA Unité d'Enseignement Maternelle pour enfant Autiste

#### 75 – Paris:

- 1 Crèche Multi-accueil Le Petit Prince Lumière Paris 20<sup>e</sup>
- 2 SESSAD La Courte Échelle Paris 11<sup>e</sup>
- 3 SESSAD Le Passage Paris 11<sup>e</sup>
- 4 SESSAD Les 7 Lieux Paris 15<sup>e</sup>

#### 77 – Seine et Marne:

- 1 CMPP Champs-sur-Marne
- 2 CMPP Chelles
- 3 CMPP Melun
- 4 SESSAD ATESSS Champs-sur-Marne

#### 78 – Yvelines:

- 1 CMP Buc
- 2 CMP Vélizy
- 3 CMPP Les Clayes-sous-Bois
- 4 CMPP Mantes-la-Jolie
- 5 CMPP Marly-le-Roi
- 6 CMPP St Germain-en-Laye
- 7 CMPP Trappes
- 8 CMPP Versailles
- 9 CMPP Viroflay
- 10 CTJ Jouy-en-Josas
- 11 IME Alphée Guyancourt
- 12 IME Les Metz Jouy-en-Josas
- 13 IME Amalthée Rosny-sur-Seine
- 14 SESSAD EPSIS Jouy-en-Josas

#### 91 – Essonne:

- 1 CMPP Brétigny-sur-Orge
- 2 CMPP Draveil
- 3 CMPP Epinay-sur-Orge
- 4 CMPP Etampes
- 5 CMPP Gif-sur-Yvette
- 6 CMPP Juvisy-sur-Orge
- 7 CMPP Limours
- 8 CMPP Palaiseau
- 9 CMPP Antenne de Palaiseau
- 10 CMPP Savigny-sur-Orge
- 11 CMPP Verrières-le-Buisson
- 12 CAMSP Les Boutons d'Or Etampes

#### 13 CAMSP Les Boutons d'Or Evry

- 14 CAMSP Les Boutons d'Or St-Michel-sur-Orge

#### 94 – Val de Marne:

- 1 IME Armonia Limeil Brevannes
- 2 IME Arc-en-Ciel Thiais
- 3 IME Arpège Ivry-sur-Seine
- 4 SESSAD Arélia Villeneuve St-Georges Service Passerelle DAR et UEMA Boissy-St-Léger

#### Crédits:

Photos : ©Adobe ©Tectone ©Pexels ©PhilippeBesnard, Illustrations : ©vectorjuice / Freepik

Textes: ARISSE, Murielle STASZEWSKI

Réalisation graphique: l'agence RUP assistée d'Axelle Châtelet

ARISSE

10 chemin de la Butte au Beurre • 78350 Jouy-en-Josas  
01 30 70 07 08 • [www.arisse.fr](http://www.arisse.fr)



A R I S S E